



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Lorenzo Diez

Pôle / Service : Patrimoines/Architecture

Tél : 07 64 78 98 49

Courriel : lorenzo.diez@culture.gouv.fr

Réf : 2023-03/67/LD

PJ :

Strasbourg, le

13 AVR. 2023

Monsieur le président,

Par courrier en date du 21 février 2023 vous avez sollicité mon accord au regard de l'article D631-10 du code du patrimoine sur le projet de modification n°1 du règlement de la ZPPAUP du Site patrimonial remarquable (SPR) de Scy-Chazelles.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec l'UDAP de la Moselle sous l'égide de M. le secrétaire général de la préfecture. Dans sa version amendée selon les termes de la note jointe à votre courrier de saisine, le projet de modification a reçu un avis technique favorable de l'architecte des bâtiments de France de la Moselle.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur ce projet de modification du règlement de ZPPAUP du SPR de Scy-Chazelles.

J'ai bien noté par ailleurs que votre collectivité avait pris une délibération en 2020 visant à la révision de ce même SPR. Je vous invite à engager cette révision qui pourrait être l'occasion de traiter les points retirés de la démarche de modification (points 1 et 14) mais aussi d'intégrer des besoins d'actualisation du règlement à certains enjeux contemporains, notamment l'intégration des dispositifs d'économie et de production d'énergie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

M. le Président de Metz-Métropole
Maison de la Métropole
1 place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 Metz cedex 1

Copie :
- Udap de Moselle
- Préfecture de Moselle

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY